

## Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 12 décembre 2023

République Française  
Département de l'Oise  
Arrondissement de Compiègne

### Nombre de conseillers

En exercice : 40  
Présents : 32  
Votants : 38

### Date de convocation

6 décembre 2023

### Secrétaire de séance

Laurence HOUYVET

### Délibération

2023-12-3340

### Renseignements

1 rue de la Plaine  
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi  
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43  
[contact@cc-pe.fr](mailto:contact@cc-pe.fr)

[www.ccplaine-estrees.com](http://www.ccplaine-estrees.com)



L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 6 décembre 2023, s'est réuni dans la salle Polyvalente, Avenue Charles Dottin à Estrées Saint Denis, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Laurent LEGRAND (commune de Bailleul le Soc) Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Donatien PINON, Laure BRASSEUR et Philip MICHEL (commune de Chevrières), Brigitte PARROT (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSEMBOURG (commune d'Epineuse), Francis MONFAUCON, Christophe DESAILLY et Laurence HOUYVET (commune d'Estrées-Saint-Denis), Jean-Marie SOEN (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN et Michel FLOURY (commune de Grandfresnoy), Dominique YDEMA (commune de Hémévillers), Jean-Claude PORTENART et Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Isabelle FAFET (commune de Le Fayel), Jacqueline MOREL et Frédéric MULLER (commune de Longueil-Sainte-Marie), Patrick GREVIN (commune de Montmartin), Annick DECAMP et Jean-Louis COVET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER, Tanneguy DESPLANQUES (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Agnès CHARLET (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Myriane ROUSSET et Véronique CAVROIS (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Catherine DONZELLE (commune de Grandfresnoy), Stanislas BARTHELEMY (commune de Longueil-Sainte-Marie), Marilyne GOSSART (commune de Rémy).

Étaient absents : Bertrand CUSSINET et Dorothee REGNIEZ (commune d'Estrées-Saint-Denis).

### Pouvoirs :

Myriane ROUSSET	à	Francis MONFAUCON
Véronique CAVROIS	à	Laurence HOUYVET
Anne-Sophie VECTEN	à	Jean-Marie SOEN
Catherine DONZELLE	à	Ivan WASYLYZYN
Stanislas BARTHELEMY	à	Frédéric MULLER
Marilyne GOSSART	à	Sophie MERCIER

## DÉLIBÉRATION N°2023-12-3340

### LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE RIVECOURT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-10 et L.2122-22 ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L153-36 à L153-44 régissant sur la procédure de modification du PLU de Rivecourt ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 18 septembre 2018 actant la prise de compétence de la CCPE en matière d'élaboration des documents d'urbanisme ;

**Vu** le Plan Local d'urbanisme de la commune de Rivecourt, approuvé par délibération du conseil municipal en date du 15 mars 2018, et notamment le règlement écrit, le règlement graphique, les OAP et les emplacements réservés (ER) ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire du 30 novembre 2023 ;

**Considérant** la nécessité pour la commune de Rivecourt :

- D'actualiser la liste des emplacements réservés (ER) et notamment de supprimer l'ER 2.
- D'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU et y définir une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) et revoir si besoin les règlements écrits et graphiques.
- De revoir les dispositions réglementaires concernant les panneaux photovoltaïques dans plusieurs zones urbaines.
- De préciser que les équipements et installations publics présentant un caractère d'intérêt général ne sont pas concernés par les dispositions réglementaires de l'article UA7.
- De faire évoluer le règlement écrit de la zone naturelle (Secteurs Ng et Ngl) afin de permettre l'implantation d'un projet de panneaux photovoltaïques sur des surfaces en eau.
- De justifier l'ensemble de ces modifications au regard des dispositions du SCOT de la CCPE approuvé et de la protection de l'environnement.

**Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité**

**DECIDE** de prescrire la modification du PLU de la Commune de Rivecourt ;

**DIT** que M. le Maire de la commune de Rivecourt représente Madame la Présidente en cas d'indisponibilité de celle-ci ;

**DECIDE** de confier la réalisation de la procédure de modification du PLU à un bureau d'études qui sera désigné ultérieurement ;

AUTORISE Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives liées à la procédure et plus précisément la consultation de la MRAE dans le cadre d'une dispense d'Evaluation Environnementale sur la modification du PLU de Rivecourt.

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout contrat ou document en rapport avec la procédure mentionnée ci-dessus ;

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par le code de l'urbanisme.

*La Présidente certifie, en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire compte tenu de son dépôt en sous-préfecture le 21 décembre 2023 et de sa publication le 21 décembre 2023*

Pour extrait conforme,  
À Estrées-Saint-Denis,  
Le 21 décembre 2023

La Présidente de la Communauté de communes

  
Sophie Mercier



Présidente  
  
Sophie Mercier

